

ENTRETIEN D'APPRÉCIATION - PROPOSITION D'APPRÉCIATION MOTIVÉE

1. Identification

Nom

Prénom(s)

Ministère / Administration

Division / Service

2. Entretien d'appréciation

Supérieur hiérarchique

Nom

Prénom(s)

Le chef d'administration ou son délégué a pris part à l'entretien :

Oui

Non

Nom

Prénom(s)

L'agent a été accompagné par :

Patron de stage / personne de référence

Personne de confiance

Nom

Prénom(s)



La fonction publique

3. Réalisation du plan de travail individuel pour l'année écoulée

Appréciation des activités régulières

Appréciation des autres activités

4. Appréciation de la pratique professionnelle

Appréciation des compétences techniques

Appréciation des compétences comportementales

La fonction publique

5. Proposition d'appréciation motivée des performances professionnelles retenues par le supérieur hiérarchique suite à l'entretien d'appréciation

Niveau d'appréciation proposé

Appréciation professionnelle suffisante

Appréciation professionnelle insuffisante

Motivation :

6. Observations de l'agent

Date de l'entretien

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

La fonction publique

Protection des données à caractère personnel

Le présent formulaire contient des informations à caractère personnel qui seront enregistrées dans un système d'information par votre administration dans le cadre de la gestion par objectifs telle que définie aux articles 4 et 4bis de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État. Ces données seront traitées et conservées pendant une durée de 75 ans à compter de votre date de naissance. À noter que le présent formulaire fait partie de votre dossier personnel.

Conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données. Pour exercer un de vos droits, vous pouvez adresser un courriel ou un courrier recommandé au délégué à la protection des données de votre administration.